

EXPOSE DU BURKINA FASO

1. Brève présentation de la situation des personnes handicapées au BURKINA

- Selon le dernier recensement de la population (1996) les personnes handicapées représentent environ 2% de la population estimée à 11 millions.

Ce taux est en deçà de la réalité, le handicap étant encore caché par certaines familles.

Les problèmes des personnes handicapées

- l'analphabétisme : 99% des personnes handicapées n'ont aucun niveau d'instruction.
- le problème d'emploi et de revenu, ce qui entraîne un problème de prise en charge de la santé, du logement, des transports ...
- les représentations sociales négatives
- la concentration des services d'appui aux personnes handicapées dans les grandes villes à savoir Ouagadougou et Bobo-Dioulasso

2. Quelles sont les actions de réadaptation face à cette situation ?

Au Burkina, les actions en faveur des personnes handicapées sont coordonnées par le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, la structure technique étant la Direction de la Protection et de la Promotion Sociale.

Le rôle principal du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale est le plaidoyer et la mobilisation sociale autour de la question du handicap.

2-1 : Les structures existantes

Un Centre National d'appareillage orthopédique et environ 20 Centres privés, gérés par le secteur privé (surtout les missionnaires).

2-2 : Le Rôle des Associations dans la réadaptation des personnes handicapées

On dénombre soixante (60) associations légalement reconnues. Les actions des associations sont coordonnées par la Fédération Burkinabè des associations pour la Promotion des Personnes handicapées (FEBAH).

La Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées (FEBAH) regroupe les associations telles que :

- l'Association Burkinabè pour la promotion des aveugles et malvoyants,
- l'Union Nationale des Personnes handicapées motrices,
- l'Association des parents d'enfants encéphalopathes
- l'Association Nationale des déficients auditifs du Burkina.

Les associations mènent des activités dans divers domaines :

- sensibilisation
- éducation spéciale
- formation professionnelle (artisanale surtout), recherche de financement et suivi des projets
- promotion artistique et musicale avec l'organisation de « handicap surtout » une tournée régionale de musiciens handicapés accompagnée par l'orchestre national.

3. Le Rôle de l'Etat : ses Actions

3.1 - l'adoption de textes en 1986, qui offrent des facilités d'accès aux personnes handicapées dans les domaines de l'éducation, l'emploi, la santé, les transports aux édifices publiques.

Limites : non application réelle des textes

3.2 - dans le cadre des engagements nationaux : 400 millions dégagés pour assurer des prêts (avec un taux d'intérêt de 4%) comme appui aux activités génératrices de revenus.

3.3 l'élaboration avec le concours de l'OMS Burkina, d'une politique et d'un programme national de réadaptation et d'égalisation des chances des personnes handicapées

3.4 l'élaboration d'un projet pilote dans le cadre de sa mise en œuvre qui concerne trois (3) zones.

3.5 La sensibilisation à travers :

L'organisation des journées nationales des personnes handicapées de façon relative dans les provinces (45 provinces existent). Ces journées visent à montrer un autre visage du handicap.

Les acteurs sont les personnes elles-mêmes qui mènent des activités sportives (football, handball, basket), expositions, ventes d'articles produits par les personnes handicapées, des concerts animés par les personnes handicapées.

Ces journées sont appuyées par l'OMS, Handicap International et ADD à travers le soutien à l'autonomie (octroie de pièces détachées pour les tricycles, octroie de cannes blanches, de prix etc)

Organisation du premier (1^{er}) forum national des organisations des personnes handicapées autour des règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances, en janvier 2002 à koudougou.

Déroulement :

- échanges directes entre les personnes handicapées de toutes les provinces et les premiers responsables (ministres, secrétaires généraux) concernés par la réadaptation (Action sociale, Santé, Education, Culture, Information, Promotion de la femme etc).*
- échanges avec : l'OMS, HI, ADD, la FEBAH. Les échanges ont permis aux membres du gouvernement de s'engager à mieux s'impliquer dans la réadaptation.
- Recommandation du forum sur la mise en place d'un comité multisectoriel de réadaptation.

3.6 - Promotion de la collaboration multisectorielle :

- La mise en place d'un comité multisectoriel de réadaptation et d'égalisation des chances des personnes handicapées le 17 Septembre 2002.

Composition :

Les départements multisectoriels, les organisations de personnes handicapées, les communautés religieuses, les Institutions comme l'OMS, l'UNICEF, HI, ADD.

- Première réunion tenue autour des conclusions du forum.
- Les membres ont émis le besoin d'avoir des informations sur le handicap, les instruments nationaux et internationaux.

Perspectives :

- Des ateliers d'information sur le handicap, les Règles et la RBC, au profit des membres du comité
- La mise en œuvre du projet pilote RBC

Problème freinant le démarrage : les problèmes financiers.

Conclusion

La RBC au niveau national est en organisation, le terrain étant ouvert par les diverses activités de sensibilisation et à travers une volonté politique concrétisée par l'élaboration du programme et la mise en place d'un comité multisectoriel de réadaptation et d'égalisation des clauses des personnes handicapées.

Présentation

Mme KABORE Julienne
Pasteur Abel KAFANDO